Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 123

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 123

Main-d'œuvre étrangère: pour une politique d'intégration décidée par les Cantons romands

C'est une loi de la nature que de tenir au peu qu'on a : son petit bout de champ, son petit trésor, ses petites économies. Et l'on y tient d'autant plus que ce n'est pas grand-chose, un rien au-dessus du zéro. Si ce peu venait à manquer... lessivés !

Dès lors, dans un système injuste, où les richesses sont mal réparties entre les individus, entre les régions, entre les nations, les plus faibles se cramponnent à leur os maigre, se font chien de garde de l'ordre établi dont ils sont pourtant les victimes. On sait par exemple le rôle que joue pour la sauvegarde du capitalisme le petit actionnaire ou le petit épargnant. Il est si aisé de lui faire peur quand les vrais privilèges des privilégiés sont en cause.

L'actualité suisse nous a permis de vérifier cette règle.

Tout d'abord, le dépouillement le plus récent des résultats de l'impôt de défense nationale nous a révélé combien les cantons les plus pauvres profitaient de la sous-enchère fiscale, en s'efforçant, à coups de rabais légaux, d'attirer des sociétés financières, des holdings, etc... sur leur territoire. On pressent donc qu'ils seront de farouches adversaires d'une réforme fiscale qui mettrait fin à cette sous-enchère. Ne crieront-ils pas qu'on leur enlève le pain de la bouche ?

Laissons ce sujet particulier sur lequel nous reviendrons. Autre exemple d'actualité, le statut des travailleurs étrangers.

Le servage

Le contingentement par entreprises des travailleurs étrangers assure à chaque patron un privilège, surtout si son entreprise est faible et périclitante. Il lui est facile d'offrir, sous forme de sous-traitance, ou de location directe de ses ouvriers, sa part de main-d'œuvre.

Cette part lui est garantie. De surcroît les ouvriers étrangers ne peuvent sans autorisation changer d'emploi. C'est une sorte de servage. Dans notre dernier numéro, nous avions montré combien le projet de l'OFIAMT qui prévoit la libre circulation de la main-d'œuvre étrangère serait un progrès, économique d'une part, et humain aussi : la libre disposition de soi-même est un droit fondamental de l'individu.

Mais il est à craindre que les régions les plus défavorisées ne se sentent prétéritées : la libre circulation de la main-d'œuvre profitera, peut-être, aux centres plus attrayants du point de vue des salaires ou de la facilité de vivre.

Et ces régions risquent d'être sensibles à un aspect particulier de l'initiative Schwarzenbach. Les xénophobes prévoient, en effet, un contingentement de la main-d'œuvre étrangère par Cantons. Les Cantons les moins industrialisés, ceux qui, moins que d'autres, ont puisé dans le réservoir des travailleurs étrangers seront tentés par une telle disposition. Leur part actuelle leur serait, en toutes circonstances, garantie.

Une lettre

Nous suggérions dans D.P. 122 que les régions les moins favorisées s'efforcent de retenir la main-d'œuvre étrangère en multipliant les efforts d'intégration, en facilitant les naturalisations, etc.

Cette remarque nous a valu la lettre suivante d'un lecteur du Jura vaudois qui se dit toujours intéressé, mais souvent agacé par les articles de DP.

« ... Les étrangers comme les Suisses seront libres de choisir leur patron. Cette libre circulation des travailleurs... à travers le pays est un incontestable progrès. Bravo. Bien sûr ! C'est l'évidence même. Presque la découverte du fil à couper le beurre. En tout cas, vous m'en voyez tout réjoui. Et sans ironie croyez-le.

» Ce qui me réjouit moins, c'est l'incroyable désinvolture, voire le cynisme avec lesquels DP traite des graves conséquences économiques qui peuvent en résulter pour des régions qu'il reconnaît pourtant comme prétéritées. Si elles veulent attirer la main-d'œuvre, elles n'auront qu'à faire preuve d'imagination et de générosité. Pourquoi ne pas lui mettre du sel sur la queue comme aux petits oiseaux ?

» Hé oui ! Les beaux principes, c'est pour DP. La générosité et l'imagination, c'est pour les régions et ceux qui, déjà parents pauvres de notre économie n'ont qu'à faire les frais de la mise en application du libéralisme de rédacteurs qui n'ont d'autres soucis durant leurs loisirs que d'extraire la quintessence des dernières philosophies à la mode.

» Il n'y a pas en économie que des super-capitalistes. Il y a aussi la foule des travailleurs-employeurs qui en lieu et place de visées économiques conquérantes doivent fournir quotidiennement leur travail et pour ce faire ont besoin de main-d'œuvre. Et de main-d'œuvre étrangère, puisque pour les Suisses le travail manuel est devenu déshonorant. Même si ces Suisses sont inscrits au Parti socialiste.

» Et notez bien que les représentants de ces régions devront de surcroît entendre les porte-parole des instituteurs lausannois leur prouver que la vie est plus dure à la ville qu'à la campagne.

O. B. »

Nous ne voyons pas en quoi le droit du travailleur à changer d'employeur est la quintessence des dernières philosophies à la mode. Si on appelle ça du libéralisme, nous sommes preneurs.

Reste le problème des régions les moins favorisées. Il est antérieur à l'immigration étrangère, mais pas insoluble. Quand on connaît, pour avoir roulé un peu en Italie du Sud, l'isolement de certains villages de Lucanie ou de la Basilicate, on se dit que n'importe quel hameau romand offre, en comparaison, de larges possibilités d'accueil.

Des mesures sont à décider qui n'ont rien à voir avec le sel sur la queue des oiseaux. Elles sont simples. Les conditions de travail, d'abord; l'accueil de la population; les possibilités de logement offertes; éventuellement quelques facilités de crédit propres à permettre la première installation dans de bonnes conditions; les naturalisations rendues aisées, voire gratuites; aucune de ces mesures ne sera négligeable.

Des initiatives sont à prendre avant tout par les employeurs et les Communes, qui devraient pouvoir compter sur un appui important des Cantons.

Les échéances sont là. Les régions prétéritées ne peuvent pas s'accrocher à un système injuste. Mais il n'y a pas de raisons de jouer perdants. En cette affaire, les Cantons romands disposent d'un atout précieux; leur pouvoir d'assimilation est supérieur à celui des Cantons confédérés. Ils ont des cartes latines à jouer. Qu'ils ne gâchent donc pas, par défaitisme, leurs atouts, mais préparent plutôt une politique d'intégration !

Bi-mensuel romand
N° 123 15 janvier 1970 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud

Le N° 124 sortira de presse le jeudi 29 janvier 1970